

Arrêté n° 24/0034

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Maxime SZYMANIAK, Directeur de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au profit de Monsieur Mathieu DEJARDIN Responsable d'exploitation de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud.

Annule et remplace l'arrêté 24/0032

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Maxime SZYMANIAK, Directeur de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de l'agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des avenants des baux des logements, des avenants des baux relatifs aux stationnements et aux parkings et de tous les actes afférant à la relation locataire/bailleur pour des logements ou autres unités gérées situés dans le ressort de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, et des prestataires qui relèvent du ressort de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel il exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxime SZYMANIAK, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Mathieu DEJARDIN, Responsable d'exploitation de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud.

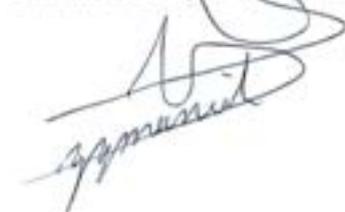
Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

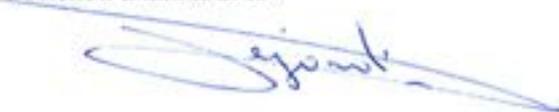
Tourcoing, le 27 septembre 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud  
Maxime SZYMANIAK



Le Responsable d'exploitation de l'Agence Villeneuve d'Ascq Couronne Sud  
Mathieu DEJARDIN



## PROCESS ACHATS DE LMH

### AGENCE VILLENEUVE D'ASCQ – COURONNE SUD

27 septembre 2024

#### Commandes exploitation propreté :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE
Commandes Propreté <3 000€ TTC	Cadre Propreté VDA : Gérald TRAMCOURT	AGA VDA : Matthieu LACAN
Commandes Propreté entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Cadre Propreté (saisie et réception) VDA : Gérald TRAMCOURT + DA (visa) VDA : Maxime SZYMANIAK	Pour le cadre propreté : AGA VDA : Matthieu LACAN - Pour le DA : REA VDA en cas d'absence DA+ REA : DGA Proximité Marion MESTDAG
Commandes Propreté supérieures à 30 000€ TTC	Cadre Propreté (saisie et réception) VDA : Gérald TRAMCOURT + DA (visa 1) VDA : Maxime SZYMANIAK + DGA Proximité (visa 2) Marion MESTDAG	Pour le cadre propreté (saisie et réception) : AGA VDA : Matthieu LACAN (visa 1); REA VDA: en cas d'absence DA + REA: DGA Proximité (visa 1 +2) Marion MESTDAG

#### Commandes investissement :

#### Noms et prénoms des GTS et AGA ci-dessous

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBSDELEGATAIRE
Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	DA (visa et réception avec subdélégation)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 300€ et 3 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + REA (visa) VDA : + RVP (visa) : Eric DELATTRE	DA ou DGA Proximité si absence des trois	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + REA (visa 1) + RVP (visa 1) : Eric DELATTRE DA (Visa 2)	DA ou DGA Proximité si absence des trois (visa 1) + DGA proximité (visa 2)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + REA (visa 1) + RVP (visa 1) : Eric DELATTRE DA (Visa 2) DGA Prox (visa3)	DA ou DGA Proximité si absence des trois (visa 1) + DGA proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (réception)	Autre GTS ou AGA

Commandes fonctionnement :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBDELEGATAIRE
Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		AGA VDA Matthieu LACAN	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes entre 300€ et 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa)	REA + RVP et DGA Proximité en cas d'absence des trois	AGA – VDA Matthieu LACAN	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES
Commandes supérieures à 30 000€ TTC	DA (réception avec subdélégation) + DA (visa 1) DGA Proximité (visa 2)	REA + RVP et DGA Proximité en cas d'absence des trois + DG (visa 2)	AGA – VDA Matthieu LACAN	Assistante DGA Proximité Isabelle DECOTTIGNIES

Commandes exploitation technique :

ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBDELEGATAIRE
Commandes Exploitation Technique inférieures à 300€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour visa et réception)		GTS (visa et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur d'Agence avec subdélégation pour réception + REA (visa) VDA : + RVP (visa) : Eric DELATTRE	DA ou DGA Proximité si absence des deux	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception + REA (visa 1) + RVP (visa 1) : Eric DELATTRE + DA (visa 2)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA
Commandes Exploitation Technique supérieures à 30 000€ TTC	Directeur d'Agence (avec subdélégation pour réception) + REA (visa 1) + RVP (visa 1) : Eric DELATTRE + DA (visa 2) + DGA Proximité (visa 3)	DA (visa1) + DGA Proximité (visa 2) + DG (visa 3)	GTS (saisie et réception)	Autre GTS ou AGA

Noms et prénoms des AGA, REA, RVP et GTS :**AGA** : Matthieu LACAN**REA** : (Responsable d'Exploitation d'Agence) Mathieu DEJARDIN**RVP** : (Responsable Veille Patrimoine) Eric DELATTRE**GTS**

Frédéric HOUZE

Fabrice VANHESSCHEN

Nizar OUSTATI

Alexandre CROQUETTE

Sonia HEDDAR

Vincent DHONDT

Marjorie BAUDRIN

Sébastien FERY

Khirredine ZERDE

## Arrêté n° 24/0035

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction de l'agence LMH ACCESS, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Claudine BAERT, Directrice de l'agence LMH ACCESS.

Annule et remplace l'arrêté 24/0005

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Claudine BAERT, Directrice de l'agence LMH ACCESS, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour l'agence LMH ACCESS comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté. Madame Claudine BAERT, Directrice de l'agence LMH ACCESS, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des actes détaillés dans les tableaux du process achats visés ci-dessus, aux collaborateurs nommément désignés.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction de l'agence LMH ACCESS : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction de l'agence LMH ACCESS dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des courriers et actes de gestion de produits et d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...), panneaux publicitaires, antennes relais et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux spécifiques, institutionnels et des redevances.

⇒ Signature des baux commerciaux et professionnels, de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.

- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux commerciaux et professionnels.
- ⇒ Signature des Attestations de Domiciliation d'Entreprise.
- ⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la commercialisation de parkings, des baux des parkings et de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux des parkings.
- ⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la mise en vente de logements, cellules commerciales et professionnelles, parkings ou bâtiment propriété de LMH.
- ⇒ Signature des promesses de vente ou compromis de vente et des actes de vente de logements, cellules commerciales et parkings, dont le prix de vente est inférieur ou égal à 200 000€.
- ⇒ Signature de tout courrier document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres et de leurs assemblées générales, jusqu'à 30 000 TTC (quote-part LMH) et avec validation du DGART Barthélémy PERIN au-delà, en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire.
- ⇒ Signature de tous engagements de commandes et validation de factures pour la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire jusqu'à 30 000 TTC (quote-part LMH) et avec validation du DGART Barthélémy PERIN au-delà.
- ⇒ Signatures de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de procédures amiables et judiciaires nécessitées par la fonction de syndic et de façon générale par la gestion des copropriétés et des associations syndicales libres.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de l'agence LMH ACCESS.
- ⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Direction de l'agence LMH ACCESS ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel elle exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 16 octobre 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Directrice de l'agence LMH ACCESS  
Claudine BAERT



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
LMH ACCESS	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques inférieures - Associations à 300€ TTC	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)		Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/Exploitation/ Investissement Commerces et Stationnements - Produits Spécifiques - Associations supérieures à 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Manager Commercial et Produits Spécifiques Nabila MEZZACHI (visa 2) + Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
LMH ACCESS	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes inférieures à 300€ TTC	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 300€ et 3 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes entre 3 000€ et 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation Ventes supérieures à 30 000€ HT	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT avec subdélégation (visa 1 et réception) + Responsable Vente et accession Marion DUAULT (visa 2) + Directrice LMH ACCESS Claudine BAERT (visa 3) + DGART Barthélémy PERIN (visa 4)	Directrice Agence ACCESS Claudine BAERT (visa 2) + DGART Barthélémy PERIN (visa 3) + Directeur Général (visa 4)	Responsables Techniques Nora KHELIFI + Gestionnaires Techniques Radi BOULAHFA - Adeline VANSTEENLANT + Assistante de direction Corinne VANDENBURIE (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0036

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du Pôle Copropriété de l'agence LMH ACCESS, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Jeanne DESMULLIEZ, Manager Pôle Copropriété.

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Jeanne DESMULLIEZ, Manager Pôle Copropriété, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Signature de tout courrier document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des copropriétés ou associations syndicales libre et de leurs assemblées, générales jusqu'à 30 000 TTC (quote-part LMH) avec possibilité de subdélégation à Charles VERSCHUERÉ, Nicolas CREPIN, Sofia HAMIDI, Joséphine JAUER, gestionnaires de copropriétés, dans les mêmes limites et avec validation du DGART Barthélémy PERIN au-delà, en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire.

⇒ Signature de tous engagements de commandes et validation de factures pour la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire jusqu'à 30 000 TTC (quote-part LMH) et avec validation du DGART Barthélémy PERIN au-delà.

⇒ Signatures de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de procédures amiables et judiciaires nécessitées par la fonction de syndic et de façon générale par la gestion des copropriétés et des associations syndicales libres.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 16 octobre 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER



Le Manager Pôle Copropriété de l'agence LMH ACCESS  
Jeanne DESMULLIEZ

